

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ambassade de la République du Burundi
en France

N°204.02.12 / *55* / RE/2010

Communiqué à la Communauté burundaise

L'Ambassade de la République du Burundi en France, a l'honneur d'informer la communauté burundaise résidant en France, en Espagne au Portugal, âgée de 18ans et plus, que le processus électoral 2010 va bientôt commencer.

Pour cela, elle porte à sa connaissance ce qui suit :

- La Commission Electorale Nationale Indépendante vient de lui faire parvenir le registre et les attestations d'inscription au rôle d'électeur pour les élections générales 2010 : communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires/quartiers.
 - Un bureau d'inscription composé de 2 membres au moins est à prévoir.
 - La période d'inscription est de **10 jours** courant du **lundi 08 au 19 février 2010; de 10 h à 18 heures.**
 - L'inscription au rôle se fera dans les locaux de l'Ambassade du Burundi sis 10-12, rue de l'Orme 75019 Paris (Métro Ligne 11, Station Télégraphe)
 - Les pièces à présenter au moment de l'inscription :
 - Un passeport en cours de validité
 - Un laissez-passer tenant lieu de passeport
 - Une carte consulaire
 - Une attestation tenant lieu de passeport
 - Les éléments à fournir sont repris ci-après :
 - Nom et Prénom(s)
-

- Date de naissance
 - Lieu de naissance
 - Sexe
 - Nature de la pièce d'identité
 - N° de la pièce
 - Domicile/résidence
 - Profession
 - Nom et Prénom du Père
 - Nom et Prénom de la Mère
- Les Présidents et/ou les responsables des partis politiques sont invités, s'ils le veulent, à désigner un mandataire et son suppléant au bureau durant le processus électoral.

Fait à Paris, le 5 Février 2010

L'Ambassadeur

Claude NIMUBONA GATOGATO

Annexes :

- Arrêté n° 011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral des burundais résidant à l'étranger.
- Note 010 /CENI du 4/2/2010 portant consignes aux missions diplomatiques et consulaires concernant l'enrôlement des burundais résidant à l'étranger.